

## DECLARATION DU COLLECTIF D'AVOCATS

Il y a plusieurs semaines, notre client, **Monsieur Sékou Jamal PENDESSA**, Secrétaire Général du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée (**S.P.P.G**), reçoit des alertes de menaces d'un **kidnapping** par des individus inconnus.

Lesdites menaces ont commencés à se préciser dès après la conférence de presse du **22 mai** dernier, au cours de laquelle, le **SPPG** à officiellement désapprouvé toute idée d'un organe d'**autorégulation de la presse**.

Le même jour, la décision de retrait des agréments de certaines radios et télévisions privées est intervenue.

Sur ce, monsieur **Sékou Jamal PENDESSA** a accordé des interviews pour dénoncer la décision de retrait.

Aussitôt, des individus aux intentions maléfiques ont intensifiés la mise en œuvre de leur projet machiavélique.

Depuis lors, il soupçonne des personnes étranges qui rôdent autour de lui et de son domicile, **sans convocation, ni mandat**.

Par la force des choses, il a lui-même échangé directement avec l'un des bourreaux, qui l'a interpellé dans la rue avant de disparaître dans la nature.

Nous rappelons que de tels agissements rétrogrades sont totalement proscrits par la loi.

Nous rappelons également que notre client est un **Syndicaliste**, de surcroit **Secrétaire Général** et au demeurant une **Personnalité publique** prête à répondre à toutes les convocations dans le cadre d'une procédure régulière et conforme à la loi.

En tout état de cause, le collectif saisira dans les meilleurs délais, les autorités compétentes en la matière d'une plainte contre **X**, pour que justice soit rendue.

**Car, force doit rester à la loi.**

Conakry, le 03 juin 2024

Le collectif d'avocats.